

## **TABLE RONDE 3 : PRODUIRE DURABLEMENT**

*Vers une économie de marché durable et responsable :*

*Faire de la RSE une force pour la France et l'Europe*

*Contribution de Julien Rivals*

### 1 - Contexte

Les entreprises françaises et européennes ont renforcé significativement leurs actions en matière de développement durable (DD) depuis dix ans.

Après le temps des pionniers (fin des années 90 – début 2000), celui de l'implication des grands groupes (2001 à 2004, avec la loi NRE sur le reporting) et l'élargissement à des acteurs plus modestes (2004 à 2007), ces cinq dernières années ont été celles de la mobilisation plus large en matière de RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise ou le développement durable appliqué à l'entreprise) notamment au sein des grands groupes mais également des autres organisations (PME, organisations professionnelles, acteurs de l'économie sociale,...) de tous secteurs et de toutes tailles. Plusieurs leviers poussent les entreprises à agir : un effet conformité (quotas de CO2, REACH, Grenelle...); un effet marché (adaptation aux attentes des consommateurs et pratiques des concurrents); un effet domino (entraînement des PME via les cahiers des charges des grandes entreprises ou donneurs d'ordre publics); un effet RH avec les attentes fortes des étudiants, jeunes diplômés et salariés (enjeu clé pour l'attraction des talents et la motivation des salariés); un effet ISR avec un intérêt croissant des investisseurs pour les critères « ESG » (environnement, social, gouvernance) et le développement des fonds éthiques ou DD, d'indices boursiers de DD (DJSI, FTSE4Good...), d'agences de notation RSE type Vigeo, d'initiatives multiples (Carbon Disclosure Project, Principles for Responsible Investment...); et enfin un effet réputation avec la réaction à certaines interpellations d'ONG ou observateurs et la protection de l'image de marque avec un capital immatériel devenu élément fondamental de la valorisation des entreprises.

La notion de RSE s'est normalisée au plan international et renforcée en Europe.

Historiquement construites à partir des actions de mécénat ou des politiques HSE (hygiène, sécurité, environnement), les démarches RSE se sont élargies à l'ensemble des thématiques couvertes par les référentiels de développement durable publics ou privés qui se sont développés dont le Pacte Mondial de l'ONU, la Global Reporting Initiative, les principes de l'OCDE et surtout l'ISO 26000. Cette norme internationale définit désormais la RSE : Gouvernance, Droits de l'Homme, Relations et conditions de Travail, Environnement, Loyauté des pratiques, Protection des consommateurs, Développement local constituent les 7 questions centrales incontournables de la RSE. La Commission Européenne a modifié son approche du concept : la définition « self service » de la RSE en 2001 (« concept qui désigne l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes »), a laissé la place à une nouvelle formulation en 2011, plus critique sur l'autorégulation (« responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ») et une politique de l'UE (plan d'action 2011-2014, octobre 2011) reconnaissant la RSE comme un facteur de compétitivité pour l'Europe.

La RSE s'impose progressivement dans la vie des entreprises.

Les démarches RSE des grandes entreprises sont de plus en plus pertinentes et opérationnelles. Les entreprises engagées comprennent qu'il ne s'agit plus de faire des ajustements marginaux mais bien d'adapter en profondeur leur modèle économique (adaptation des produits et services, réflexion sur les modèles de développement alternatif dans les PED...) de modification des proces-

sus de gestion (choix d'investissement, chaîne d'approvisionnement, localisation de leurs sites...) aux nouvelles contraintes du développement durable.

La recherche de mesure de la performance globale, de preuves, de crédibilité et d'opposabilité est inéluctable. Le scepticisme grandissant face à la multiplication des actions de communication des entreprises parfois excessives (« greenwashing ») fait courir des risques réputationnels « inversés » : ceux qui font ou communiquent le plus sont également les plus exposés. Le succès des labels, certifications, attestations, rapports d'audit, analyses de cycle de vie, etc... montre la nécessité pour les entreprises engagées de crédibiliser leurs actions vis-à-vis de leurs partenaires. Les tiers de confiance - experts, ONG, certificateurs, auditeurs, commissaires aux comptes... - deviennent des partenaires privilégiés.

## 2 - Constats et enjeux

Les démarches actuelles de RSE sont encore très hétérogènes et insuffisantes pour répondre aux urgences écologiques et sociales.

La réalité des règles du commerce international favorise trop souvent le dumping environnemental et social et la négation de l'éthique des affaires. Les pressions externes pouvant être porteuses de l'intérêt général (pouvoirs publics, opinion publique, consommateurs, ONG...) sont finalement assez limitées - bien que croissantes - et les entreprises se mobilisent plus volontiers, quand elles le font, par leurs intérêts bien compris (opportunités commerciales, réduction des dépenses, attraction des talents, fidélisation des investisseurs...), c'est-à-dire quand les règles de marché les y incitent. La généralisation des pratiques de RSE est donc loin d'être une réalité pour tous les secteurs et dans toutes les entreprises. Pour celles qui s'engagent, la RSE reste bien souvent une contrainte réglementaire ou de communication, du « self service » peu engageant ou ambitieux ne proposant que rarement un modèle de croissance durable et des solutions efficaces aux enjeux sociaux et environnementaux les plus significatifs. Dans le contexte de crise et de remise en cause profonde de l'entreprise et des marchés, la RSE a été que timidement évoquée au G20 comme alternative.

Les fondements d'une économie de marché durable et responsable ont été posés.

Le constat de l'impact encore limité des actions de RSE et de leur incapacité actuelle à résoudre les crises économiques, écologiques et sociales ne doit pas cacher des avancées notables qui constituent les fondements d'une économie plus durable et responsable. Ainsi, l'économie de la circularité progresse avec le développement de filières « cradle to cradle » faisant de certains déchets de véritables matières premières (papier, équipements électriques, pneumatiques...). L'économie de la fonctionnalité (vendre le service plutôt que le produit) et l'éco-conception sont au cœur des innovations.

De nombreuses initiatives de labellisation ont modifié profondément certains secteurs (FSC/PEFC sur le bois et le papier, impact du bio et de l'équitable sur certains produits agricoles...). Le mécanisme du marché carbone a permis pour la première fois de donner un prix de marché à des impacts environnementaux. L'ISR (investissement socialement responsable), encore marginal en volume, prend de l'ampleur et se généralise au sein de la quasi-totalité des grandes sociétés de gestion. Le reporting « extrafinancier » des entreprises (ou encore la comptabilité environnementale et sociale), pierre angulaire d'une économie durable, est désormais un passage obligé pour les grands groupes même si sa fiabilité est encore limitée et que sa convergence avec les données financières n'est encore qu'un projet (reporting intégré).

La RSE peut nous permettre de défendre notre modèle de société tout en protégeant notre compétitivité.

La RSE est encore trop souvent présentée - et perçue par les décideurs politiques et économiques - comme contradictoire avec la performance financière et l'emploi, comme un coût supplémentaire et non un facteur de compétitivité. C'est en effet le cas dans une économie financiarisée, déconnectée du réel, dérégulée et court-termiste. La France et l'Europe doivent être porteuses d'un modèle de société humaniste, d'un développement compatible avec le progrès social et la protection de l'environnement. Mais ce projet de développement durable ne peut être celui du repli sur soi, de la fermeture aux pays du Sud, de la régulation excessive ou encore d'un protectionnisme primaire qui ne sauraient qu'aggraver l'état de notre économie. L'unique alternative est celle de l'intégration beaucoup plus significative de critères de développement durable dans les règles de marché pour les transformer en profondeur et avec elles le comportement des entreprises, des investisseurs, des consommateurs. Au-delà du développement des éco-activités, sources de croissance et d'emplois voire de compétitivité des savoir-faire français à l'étranger (construction écologique, services à l'environnement...), ces nouvelles règles du jeu peuvent encourager la consommation locale et même la relocalisation de la production en France au nom de la performance en RSE (déjà le cas de certaines PME !).

Des politiques publiques de RSE vraiment ambitieuses sont désormais nécessaires.

L'Etat, les administrations et les collectivités publiques peuvent jouer un rôle beaucoup plus actif et exemplaire à travers leurs achats, leurs investissements, leur capacité à encourager les initiatives et fédérer les acteurs (ONG, syndicats, entreprises...) autour d'objectifs clairs et d'un projet économique de développement durable. Les pouvoirs publics doivent renforcer les cadres légaux et réglementaires pour qu'ils soient réellement incitatifs et encouragent la modification en profondeur des règles de marché.

### 3 - Proposition de principes d'action prioritaires

- Une vision claire et partagée des objectifs de développement durable de la France

Remettre à plat, avec l'ensemble des parties prenantes (entreprises, syndicats, associations, élus locaux et nationaux) les grands objectifs stratégiques de développement durable de la France (par exemple, de politique énergie/carbone, de protection des ressources naturelles, d'égalité hommes/femmes, de respect des diversités, de promotion des Droits de l'Homme, de lutte contre la corruption et le blanchiment...).

- La prise en compte de ces objectifs dans toutes les décisions publiques

Faire de ces grands objectifs stratégiques de notre nation, déterminés de manière participative, les critères incontournables à respecter dans les décisions économiques et politiques et à porter au niveau européen et à l'international.

- Une gouvernance totalement refondue

Formaliser le processus de gouvernance et de transparence des débats publics et de la construction de la décision publique autour des questions de développement durable. Redéfinir le rôle de chacun, les principes de lobbying responsable et l'articulation entre démocraties représentative et participative. Permettre aux acteurs de la société civile (associations, syndicats, experts...) de mieux se structurer et se financer pour gagner en influence.

- Un rôle moteur assumé de l'Etat et des collectivités

# AGENDA 2012-2020

*Gouverner, c'est prévoir*

Faire de l'Etat et des collectivités publiques les leviers prioritaires de la transformation des marchés à travers leurs comportements et exemplarité dans leurs fonctions d'actionnaires, d'investisseurs, de donneurs d'ordre/acheteurs, d'employeurs.

- Une culture de la mesure, de l'évaluation et du contrôle indépendants

Renforcer les dispositifs d'évaluation et de contrôle indépendants, y compris en amont des décisions. Systématiser les mesures de performance développement durable de toutes les décisions publiques. Rendre fiable, transparente et accessible l'information sur la performance économique, environnementale et sociale de la France.

- Des exigences de RSE pour toutes les entreprises

Mobiliser et valoriser les pratiques et initiatives sectorielles de RSE. Renforcer les obligations légales et réglementaires en matière de RSE, « voitures balais » du tolérable, en augmentant notamment les sanctions sur les obligations déjà existantes (emplois de personnel handicapé, égalité hommes femmes...). Rendre obligatoire pour toutes les entreprises un bilan RSE fiable intégré aux comptes et faire de l'émergence d'une comptabilité environnementale et sociale une priorité.

- Une consommation locale et durable encouragée

Soutenir une consommation locale, créatrice d'emplois et souvent plus écologique et sociale, par l'étiquetage et la labellisation des produits, la pédagogie et le soutien aux initiatives de petits producteurs et aux filières durables.

- Un soutien à l'innovation technologique et managériale

Soutenir des filières d'éco-activités innovantes et compétitives (grands groupes et tissu de PME locales) en renforçant les dispositifs de financement (fonds de garanties). Relancer la croissance par un investissement socialement responsable

- Une généralisation des principes de l'ISR

Faire atteindre à l'ISR (investissement socialement responsable) son âge de maturité et de généralisation.

- Une fiscalité incitative

Remettre à plat la fiscalité pour qu'elle soit en phase avec les grandes orientations stratégiques de développement durable retenu, incite les entreprises et citoyens à des comportements vertueux (duplication des systèmes de bonus malus), encourage la recherche et l'investissement dans les éco-activités et les pratiques de RSE.